



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 juillet 2009
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2009

8 au 11 septembre 2009, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP - Programmes de pays et questions connexes

**Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Document du projet de programme de pays relatif au Guatemala**

Assistance du FNUAP proposée : \$18.3 millions: \$6.5 millions des
ressources ordinaires et
\$11.8 millions par des modalités de
cofinancement et autres ressources y
compris les ressources ordinaires

Période de programme Cinq ans (2010-2014)

Cycle d'assistance Sixième

Catégorie par décision 2007/42 A

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé reproductive et droits	3,0	6,7	9,7
Population et développement	1,5	4,5	6,0
Égalité de sexes	1,5	0,6	2,1
Coordination du Programme et assistance	0,5	-	0,5
Total	6,5	11,8	18,3



I Analyse de la situation

1. Avec la signature des accords de paix en 1996, le Guatemala a adopté un programme global de développement pour renforcer la règle du droit et développer une société démocratique et équitable qui respecte les droits de l'homme et qui cherche à atteindre les objectifs du Millénaire du développement. Le système des Nations Unies appuie les efforts du gouvernement par l'intermédiaire d'un cadre d'aide au développement (UN DAF), 2010-2014. Le PNUAD supervise le programme de développement de pays du FNUAP.
2. Le Guatemala qui compte 14 millions d'habitants en 2009 est le pays le plus peuplé d'Amérique centrale. La population de cette nation multiethnique et multiculturelle est en majorité pauvre, rurale, jeune (69 pour cent ont moins de 30 ans) et de descendance autochtone. Deux pour cent de la population possèdent 64 pour cent des terres et 10 pour cent reçoivent plus de la moitié des revenus. Les communautés rurales et autochtones ont les taux les plus élevés d'analphabétisme, de malnutrition, de mortalité infantile et maternelle et de besoins de base non satisfaits.
3. Le taux total de fertilité de 4.4 par enfants est l'un des plus élevés dans la région. Parmi les femmes pauvres et indigènes, les demandes non satisfaites pour la planification familiale sont estimées à 28 pour cent. Le taux de fréquence de contraceptifs est de 43 pour cent, qui est le taux le plus bas en Amérique latine.
4. Le ratio de mortalité maternelle qui était de 153 décès pour 100. 000 naissances vivantes en 2000 est trois fois plus élevé parmi les femmes autochtones. Seulement 41 pour cent des naissances sont assistées par un personnel qualifié. Le taux de fréquence du VIH est de 0.9 pour cent parmi ceux qui sont âgés de 15 à 24 ans. Les meurtres de femmes ont augmenté et sont passés de 300 en 2001 à 732 en 2008.
5. Les investissements publics dans le secteur social sont insuffisants pour réduire les déficits sociaux. La fréquentation moyenne des écoles est de 3,5 ans et l'analphabétisme est de plus de 30 pour cent parmi ceux qui ont plus de 15 ans. Moins de 20 pour cent de la population ont accès à la sécurité sociale et l'accès aux services de santé publique est limité. Quarante-neuf pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique. Le taux est encore plus élevé chez les enfants autochtones (69 pour cent).
6. Grâce à une croissance économique durable (une moyenne de 4 pour cent par an de 2002 à 2007) et aux revenus transférés par des Guatémaltèques vivant aux États Unis, le taux de pauvreté est passé de 56 pour cent à 51 pour cent de 2000 à 2006. Toutefois, l'imposition est la moins élevée de l'Amérique latine. En outre, la crise économique globale a eu un impact négatif sur l'économie et l'on doit s'attendre à ce qu'elle touche les indicateurs sociaux également.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

7. Lors du programme de pays précédent, le FNUAP a aidé le gouvernement à : a) améliorer les services de santé procréative ; b) institutionnaliser les mécanismes pour l'avancement des femmes ; et c) incorporer les dynamiques démographiques dans la politique publique. Le programme a reçu 15 millions de dollars d'autres sources en plus de 5 millions de dollars provenant des ressources ordinaires du FNUAP.
8. Le FNUAP a encouragé le Ministère de la santé et les organisations non gouvernementales à augmenter l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et à renforcer leur qualité. Réduire la mortalité maternelle est actuellement une priorité nationale qui est mise en œuvre par la participation communautaire, la formation des sages-femmes, d'aides sanitaires et la gestion des urgences en matière obstétrique. Le programme a renforcé le système de logistique contraceptive et a accru le pourcentage des points de distribution de 52 pour cent à plus de 80 pour cent.

9. Le programme a promu une politique et un modèle de services de santé procréative pour les adolescents et les jeunes et a encouragé la détection des cancers du col de l'utérus. Pour faire face au VIH et au SIDA, le programme a renforcé les campagnes de communication sociale afin de promouvoir des mesures préventives et a adopté une stratégie de « trois principes » (un cadre d'action VIH /SIDA agréé capable de fournir la base pour la coordination de tous les partenaires ; une autorité nationale de coordination sur le SIDA ; et un système convenu d'évaluation et de suivi au niveau du pays. Le FNUAP a encouragé l'inclusion de la population et de l'éducation sexuelle dans le système d'enseignement et appuyé le Conseil national de la jeunesse et des programmes qui leur permet de gagner leur vie au bénéfice des adolescents et des filles autochtones.

10. Le FNUAP appuie les efforts du gouvernement en vue de : a) de mettre l'accent sur les préoccupations relatives au genre et aux populations autochtones en produisant et en analysant les données sociodémographiques et b) d'incorporer des variables démographiques dans la planification locale.

11. Le FNUAP a appuyé le Secrétariat présidentiel pour les femmes et le Bureau du Médiateur pour la défense des femmes autochtones d'institutionnaliser la Politique nationale pour l'avancement et le développement intégral des femmes. Le FNUAP a également encouragé le dialogue entre le gouvernement et les organisations des femmes afin d'amener les femmes à exercer leurs droits et à participer au débat politique.

12. Étant donné les grandes conséquences de la violence contre les femmes, le FNUAP a : a) travaillé avec les institutions gouvernementales pour former les travailleurs publics ; b) appuyé les programmes élaborés par le Ministère de la santé et les organisations non gouvernementales pour prévenir et fournir des soins aux femmes qui ont été victimes de violences basées sur le sexe, y compris dans des situations humanitaires ; et c) appuyé l'adoption de la loi contre les meurtres de femmes et autres de violence basée sur le genre.

13. Le FNUAP, en tant que membre de l'équipe de gestion des catastrophes des Nations Unies, fournit des troussees hygiéniques, des troussees de soins d'urgence obstétriques et apporte son appui pour répondre à la violence sexuelle qui affecte les populations touchées par des ouragans et des inondations.

III. Programme proposé

14. Le programme proposé est basé sur les priorités du plan gouvernemental (*Plan de la Esperanza*, 2008-2011) et le PNUAD et tient compte des Objectifs du Millénaire du développement, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Plan stratégique du FNUAP, 2008-2013.

15. Le programme a trois éléments : a) les droits et la santé procréative ; b) la population et le développement ; et c) l'égalité des sexes. Le programme répond aux besoins des jeunes, des adolescents et des populations autochtones et donne la priorité aux questions concernant le genre et les droits de l'homme.

16. Le FNUAP participera à des programmes communs avec les organisations des Nations Unies dans les domaines du genre, de la gouvernance, de la prévention des conflits et de la sécurité alimentaire. Il participera également à des initiatives régionales.

Droits et santé procréative

17. Cette composante fait partie des objectifs du PNUAD relatifs à l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation. Les deux objectifs sont : a) la demande accrue de services de santé de haute qualité et de droits procréatifs ; et b) l'accès accru et la jouissance de services de santé sexuelle et procréative globale et de haute qualité.

18. *Produit 1 : les institutions gouvernementales ont renforcé la capacité de planifier et de diffuser une éducation sexuelle globale et de garantir des droits procréatifs au niveau national et local, en utilisant une perspective sexuelle et multiculturelle.* Ce but peut être atteint par : a) la promotion de l'intégration de la santé procréative dans les budgets et dans les plans municipaux ; b) le renforcement des commissions sur la maternité sans risque ; et c) l'appui de la promotion de l'éducation sexuelle.

19. *Produit 2 : les organisations de la société civile sont renforcées pour demander des droits procréatifs et l'accès à des services de santé sexuelle et procréative et d'éducation sexuelle complète et de haute qualité qui soient culturellement pertinents et séxospécifiques.* Ce but peut être atteint par : a) l'appui aux comités communautaires et aux organisations pour leur permettre de demander des services pour la santé sexuelle et procréative et pour les soins obstétriques d'urgence ; b) la formation des sages-femmes afin de leur permettre d'identifier les grossesses à risque, de recourir aux urgences et d'améliorer les soins, et de consolider les partenariats avec les organisations non gouvernementales et les institutions religieuses.

20. *Produit 3 : Le système national de santé est renforcé pour fournir des services de santé sexuelle et procréative globale capables de promouvoir la santé maternelle, la planification familiale et la prévention du VIH et du cancer du col de l'utérus ainsi que des services différenciés pour les jeunes et pour les adolescents.* Ce but peut être atteint par : a) la promotion de l'engagement institutionnel d'étendre des services globaux de santé procréative de haute qualité ; b) le développement de stratégies de communication sur la santé procréative ; c) l'appui aux stratégies nationales et locales pour réduire la morbidité et la mortalité maternelles ; d) la mise en œuvre des protocoles pour les soins obstétriques, la formation des infirmiers et e) l'amélioration de la capacité nationale pour la sécurité des composantes de la santé procréative.

21. *Produit 4 : l'information sur la santé procréative nationale et sur le système du contrôle épidémiologique est renforcée afin de recueillir et d'utiliser l'information pour l'analyse politique et les prises de décisions.* Ce but sera atteint par : a) l'augmentation de la capacité du Ministère de la santé de gérer les informations statistiques et d'améliorer la qualité des données de santé procréative ; b) l'appui aux actions de suivi par l'Observatoire de la santé procréative ; et c) l'appui aux enquêtes internationales sur les questions qui touchent la santé procréative.

La population et la composante du développement

22. Cette composante participe aux priorités nationales et aux objectifs du PNUAD qui cherche à renforcer la capacité nationale d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques publiques. Le produit de cette composante aidera à améliorer la disponibilité des données sur les dynamiques démographiques et leurs liens avec la santé procréative afin de formuler et d'évaluer les politiques publiques et réduire la pauvreté.

23. *Produit 1 : Le système national de statistiques et l'Institut national des statistiques sont renforcés pour produire des données ventilées par âge, genre et ethnicité, aux fins de prise de décision et pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les programmes et les politiques publiques.* Ce produit peut être atteint par : a) l'appui au recensement et aux enquêtes sur la thématique de la population ; b) l'amélioration de la qualité et la disponibilité d'importantes statistiques ; et c) le développement d'indicateurs avec des méthodes normalisées au moyen de mécanismes de coordination inter agences.

24. *Produit 2 : Les institutions gouvernementales aux niveaux central et local et les organisations de la société civile ont amélioré leur capacité d'analyser les dynamiques démographiques, les droits procréatifs et la santé sexuelle afin de formuler et de suivre les programmes et les politiques publiques à partir d'une perspective de genre qui soit à la fois multiculturelle et ouverte aux droits de l'homme.* Ce but sera atteint par : a) la promotion des cadres méthodologiques afin d'intégrer les variables démographiques dans la planification ; b) l'appui à la société civile pour suivre les politiques ; c) l'organisation des formations de

haute qualité sur les lieux de travail au experts de la planification sur la population et le développement ; et d) la promotion de réseaux pour renforcer les connaissances sur la population et le développement y compris les questions émergentes et leur impact sur le développement.

25. *Produit 3 : Le gouvernement et la société civile ont augmenté leur capacité de répondre aux besoins des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes publics, y compris le système d'éducation nationale en mettant l'accent sur les droits de l'homme, le sexe et le multiculturalisme.* Ce but sera atteint par : a) la promotion du développement et de l'application de politiques et de programmes qui visent à accroître les opportunités pour les jeunes ; b) l'inclusion des questions de population dans les programmes d'éducation ; et c) la promotion de la participation de la société civile et des organisations de jeunes dans l'élaboration et le suivi des politiques et des programmes.

L'élément de l'égalité des sexes

26. Les objectifs de cette composante sont: a) d'intégrer l'égalité des genres et les droits des femmes dans les politiques publiques et dans les cadres législatifs ; et b) de permettre aux femmes, aux adolescents et aux jeunes de demander et d'exercer leurs droits.

27. *Produit 1 : Les institutions publiques ont augmenté la capacité mettre en œuvre, de contrôler et d'évaluer la Politique nationale pour l'avancement et le développement intégral des femmes, 2008-2023, en appliquant une approche multiculturelle qui soit sensible aux droits de l'homme.* Cet objectif sera atteint en : a) appuyant l'institutionnalisation des mécanismes de mise en œuvre et d'évaluation des politiques de genre ; b) construisant la capacité des fournisseurs de service public d'appuyer les droits de l'homme ; et c) en incorporant les droits de l'homme dans le système de justice en utilisant une approche qui tienne compte de la culture.

28. *Produit 2 : Les institutions publiques et les organisations non gouvernementales ont augmenté leur capacité d'appliquer des programmes complets de soins à l'intention des femmes victimes de violence, y compris de la violence sexuelle.* Cet objectif sera atteint par : a) le soutien à une politique de mise en œuvre de normes juridiques ; b) la mise en œuvre d'un modèle global de soins (y compris l'appui médical, psychosocial et juridique) et la protection des victimes de violence ; et c) la promotion de la capacité d'enregistrer et d'analyser les informations et de promouvoir les recherches.

29. *Produit 3 : Les organisations de femmes, y compris les organisations d'autochtones, d'adolescents et de jeunes ont accru leur capacité d'engager le dialogue politique avec le gouvernement afin d'analyser et de promouvoir l'avancement des politiques publiques par une campagne de promotion et des audits sociaux (qui suivent la protection des droits de l'homme et la mise en œuvre des politiques publiques).* Cet objectif peut être atteint en : a) encourageant l'organisation et la participation des femmes à des dialogues liés au développement et à la prise de décision ; b) en renforçant les canaux de communication entre l'État et les organisations de femmes ; et c) soulignant les contributions et le potentiel des femmes dans le processus de développement.

IV. Gestion de programme, suivi et évaluation

30. Le FNUAP et le gouvernement seront conjointement responsables de la gestion du programme de pays. Le Secrétaire de la planification supervisera un mécanisme de coordination dont feront partie les partenaires principaux. Le Fonds et le gouvernement gèreront le programme de suivi au moyen de visites sur le terrain et un examen annuel du mécanisme dont feront partie des représentants du gouvernement, des donateurs et des organisations non gouvernementales.

31. Le Bureau de pays du FNUAP au Guatemala se compose d'un représentant, d'un assistant représentant, de quatre secrétaires administratifs et d'un personnel de soutien. Le FNUAP prévoira des fonds pour le personnel du programme national ainsi que pour le personnel de soutien afin de renforcer la mise en œuvre du programme et la mobilisation des ressources. Le Bureau régional du FNUAP à Panama fournira l'appui technique et programmatique.

RESULTATS ET CADRE DE RESSOURCES POUR LE GUATEMALA

Priorités nationales: a) lutter contre la pauvreté conformément aux accords de paix, à la loi sur le développement social, et les objectifs du Millénaire du développement; b) améliorer les investissements et les conditions de garantir le droit à l'éducation, à la santé et à l'alimentation de toute la population, en mettant l'accent sur les femmes et les populations autochtones; etc.) renforcer la capacité nationale de réduire la mortalité infantile et maternelle, et d'étendre et améliorer la qualité des services de santé pour toute la population en mettant l'accent les populations rurales et suburbaines et le groupes vulnérables .

Résultats :PNUAD : d'ici 2014, le Guatemala a) renforcera sa capacité de prise de décision en élaborant et en mettant en œuvre des politiques démocratiques et publiques inclusives ; b) renforcera sa capacité de relance, de responsabilité et de transparence pour garantir la qualité des dépenses publiques et mieux répondre aux mandats constitutionnels ; et c) garantira l'exercice des droits et la participation par une citoyenneté compétente qui permettra d'interagir avec le gouvernement, d'assurer la participation, et de demander la pleine jouissance des droits ; et d) de renforcer sa capacité d'améliorer l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité ainsi qu'aux opportunités économiques dans des municipalités qui ont un statut prioritaire en accordant la préférence aux enfants, aux femmes, aux adolescents et aux jeunes.

Composante du programme	Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays,	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires
Droits et santé procréatifs	<p><u>Réalisation</u> :</p> <p>Demande accrue pour des services de santé et des droits reproductifs, notamment chez les femmes indigènes, les jeunes et les adolescents, en utilisant une approche de droits procréatifs</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de jeunes utilisant des préservatifs • Fréquence des méthodes modernes de contraception <p><u>Réalisation</u> :</p> <p>Accès accru à des services de santé procréative de haute qualité dans une perspective de genre qui soit également multiculturelle et conforme aux droits de l'homme.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de grossesses d'adolescentes <p>Nombre de décès maternels et prénatals enregistrés.</p>	<p><u>Produit 1</u> : les institutions gouvernementales ont renforcé la capacité de planifier et de diffuser une éducation sexuelle complète et de garantir des droits procréatifs aux niveaux national et local en utilisant une perspective de genre qui soit également multiculturelle.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités qui ont développé des actions intégrales avec des ressources ordinaires. • Nombre d'institutions qui ont encouragé l'éducation sexuelle et les droits procréatifs <p><u>Produit 2</u> : Les organisations civiles sont renforcées pour revendiquer des droits procréatifs et l'accès à des services de santé sexuelle procréatifs de haute qualité et à une éducation sexuelle qui soit culturellement pertinente et qui fasse sa place au genre.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations de la société civile qui conduisent un audit social sur la santé procréative et l'éducation sexuelle. <p><u>Produit 3</u> : Le système national de santé est renforcé pour fournir des services de santé sexuelle et procréative complète capables de promouvoir la santé maternelle, la planification familiale et la prévention du VIH et du cancer du col de l'utérus ainsi que des services différenciés aux jeunes, et aux adolescents.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de services de santé avec la capacité d'offrir des soins obstétriques de base • Pourcentage de services de santé qui offrent des services modernes de planification familiale • Nombre de services de santé ayant la 	<p>Institut guatémaltèque de sécurité sociale, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé publique et de l'Assistance sociale Assistance</p> <p>Conseil de cohésion sociale, Institutions publiques du Conseil national de la jeunesse</p> <p>Compagnies privées; Organisations de la jeunesse, des indigènes, des femmes et de la société civile</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays,	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires
		<p>capacité d'identifier et de traiter le cancer du col de l'utérus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de départements qui développent des actions préventives aux infections sexuellement transmissibles et au VIH et au SIDA • Pourcentage de services de santé amis des adolescents <p><u>Produit 4</u> : L'information sur la santé nationale procréative est renforcée ainsi que le système de suivi épidémiologique pour recueillir et utiliser des informations pour l'analyse politique et les prises de décision.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comités d'organisations non gouvernementales ayant la capacité d'analyser les données épidémiologiques. • Nombre de services de santé avec des sites d'analyse des situations. 	
Population et développement	<p><u>Réalisation</u> :</p> <p>Les données sur les dynamiques de population et leurs liens avec la santé procréative sont disponibles afin de formuler et d'évaluer les politiques publiques et réduire la pauvreté</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recensement de la population et les enquêtes connexes sont effectués • Nombre de politiques publiques qui intègrent les dynamiques de population 	<p><u>Produit 1</u> : Le système national de statistiques et l'Institut national des statistiques sont renforcés pour produire des données ventilées par âge, genre et ethnicité en vue de prendre de des décisions et d'élaborer, mettre en œuvre et surveiller des programmes et des politiques</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des recensements et des enquêtes qui intègrent la perspective multiculturelle et sexuelle sont effectués. <p><u>Produit 2</u> : Les institutions gouvernementales aux niveaux local et central ainsi que des organisations de la société civile ont amélioré leur capacité d'analyser les dynamiques de population, les droits procréatifs et la santé reproductive et sexuelle afin der formuler et de suivre les programmes et politiques publics à partir d'une perspective de sexe, multiculturelle et ouverte aux droits de l'homme.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes qui incorporent de façon explicite les dynamiques de population. • Nombre de mécanismes de la société civile et d'organisations de jeunes qui analysent et suivent les programmes et les politiques publics. <p><u>Produit 3</u> : Le gouvernement et la société civile ont accru leurs capacités de répondre aux besoins des jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le contrôle des programmes et des politiques publics, y compris le système national d'éducation en mettant l'accent sur les droits de l'homme, le genre et le multiculturalisme.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions et d'organisations qui incluent les jeunes et les adolescents dans leur programme. • Nombre d'institutions d'enseignement qui incluent l'éducation sexuelle et l'éducation 	<p>Ministères de l'éducation; Bureaux municipaux de; Institut national de statistiques; Système national de statistiques ; Conseil national de jeunesse; Médiateur du bureau de protection des femmes indigènes; Secrétariat présidentiel de planification; Secrétariat présidentiel pour les femmes; Centres de recherche; Universités; Organisations des jeunes des femmes autochtones et de la société civile</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays,	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires
		à la santé procréative dans leur programme	
Égalité de genre	<p><u>Réalisations</u> :</p> <p>Égalité de genre et les droits des femmes et des adolescentes, notamment leurs droits procréatifs sont intégrés dans leurs politiques nationales, dans les cadres sectoriels et les lois</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lois et de politiques publiques qui intègrent la perspective sexuelle et culturelle. <p><u>Réalisations</u> :</p> <p>Les femmes, les adolescents et les jeunes ont le droit de demander et d'exercer leurs droits, leur citoyenneté et une vie libre de la violence et de la discrimination</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes, de jeunes et de groupes autochtones qui participent au dialogue sur les politiques. 	<p><u>Produit 1</u> : Les institutions publiques ont accru leurs capacités de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la Politique nationale pour l'avancement et le développement intégral des femmes -2008-2023, en appliquant une approche multiculturelle et ouverte aux droits de l'homme.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions publiques qui mettent en œuvre le Plan des chances égales. • Pourcentage de dépense publique prévu pour l'avancement des femmes • Le suivi et évaluation du système de Politique nationale pour l'avancement et le développement intégral des femmes est en place <p><u>Produit 2</u> : Les institutions publiques et les organisations non gouvernementale ont accru leur capacité de mettre en œuvre des programmes de soins complets pour les femmes qui sont victimes de violence, y compris de violence sexuelle.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes qui sont victimes de violence, y compris de la violence sexuelle qui reçoivent des soins complets.. • Nombre de rapports périodiques contenant des informations fiables et précises sur la violence contre les femmes qui sont utiles pour prendre des décisions . <p><u>Produit 3</u> : Les organisations de femmes, y compris les femmes autochtones les organisations de jeunes et d'adolescents, ont accru leur capacité d'engager le dialogue sur la politique avec le gouvernement afin d'analyser, et promouvoir l'avancement des politiques publiques par des campagnes de promotion, des audits sociaux (qui surveillent la protection des droits de l'homme et la mise en œuvre des politiques publiques).</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations de femmes capables de suivre les politiques publiques pour l'avancement des femmes avec des données ventilées par âge et par groupe ethnique. <p>Mécanisme pour le dialogue entre le gouvernement et les organisations de femmes.</p>	<p>Coordinateur national pour la prévention de la violence domestique et la violence contre les femmes ;</p> <p>Secrétariat présidentiel pour les femmes;</p> <p>Médiateur du bureau de protection des femmes indigènes;</p> <p>Centres de recherche;</p> <p>Fonds sociaux et gouvernements municipaux;</p> <p>Organisations des jeunes des femmes autochtones et de la société civile</p>